COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Rechargement du haut des plages de Penmarc'h, Treffiagat, Loctudy et Combrit - Période 2027-2030

Accord-cadre de travaux n°T2632-04

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : procédure adaptée

Pli à remettre avant le mardi 15 décembre 2026 à 12h00

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de réaliser des confortements en sable des cordons dunaires précédemment cités au moyen d'un marché à bons de commande sur la période 2027-2030. L'opération consiste surtout à réaliser des confortements dunaires d'urgence en cas de risque de rupture ou rupture d'un cordon dunaire.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

L'accord-cadre est divisé en 4 lots :

- Lot n°1 : Lezannou (Penmarch')
- Lot n°2 : Lehan (Treffiagat)
- Lot n°3 : Sables Blancs - Poulluen (Loctudy)
- Lot n°4 : Treustel – Teven (Combrit)

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Aucun candidat ne se verra attribuer plus de 2 lots.

2.2 Date et délai des prestations

La date prévisionnelle de commencement de la prestation est fixée à janvier 2027. Le contrat débutera effectivement à partir de sa notification. Il est conclu pour un an, reconductible trois fois pour la même période.

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L. 2123-1 du code de la commande publique.

3.2 Variantes

Les variantes sont autorisées, mais le candidat doit également répondre à la solution de base. Les conditions générales d'achat ne peuvent pas être modifiées.

3.3 Dépôt de question et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à sept jours calendaires avant la remise des plis. La collectivité peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis. Le nombre de jour comprend le jour de remise des plis.

4. Réponse des entreprises

4.1 Visite des lieux

Il est obligatoire de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. La prise de rendez-vous se fait auprès de la personne en charge du marché (M. Guillaume Esteva-Kermel – g.esteva@ccpbs.fr - 06 32 68 29 77). Les visites auront lieu les **lundi 30 novembre et mercredi 2 décembre 2026 à 9h30.**

4.2 Groupement d'entreprises

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

4.3 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le ***mardi 15 décembre 2026 à 12h00***. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalisbretagne.bzh (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt). Aucun dépôt papier ne sera accepté.

4.4 Contenu du pli

Le pli doit contenir les documents suivants :

- ❑ Le contrat
- ❑ Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2)
- ❑ La décomposition du prix global forfaitaire (au format Excel obligatoire)
- ❑ Le bordereau des prix unitaires
- ❑ La note méthodologique présentant notamment les moyens humains et le matériel mis en œuvre pour les travaux

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance…) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

5. Analyse des plis

5.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

5.2 Critères de choix de l'offre

L'offre choisie est celle présentant le meilleur rapport qualité/prix. Ce dernier est pondéré de la façon suivante :

- Prix (45 %)
- Méthodologie (45 %)
- Valeur environnementale de l'offre (10 %)

En cas d'égalité entre les offres, l'attribution se fait à l'offre de meilleure qualité.

5.3 Négociation

La collectivité attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix…) au vu d'une première analyse des offres. La collectivité se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

6. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalisbretagne.bzh.